

Secteur

médico-social

D.E.A.S

Aide-Soignant

2022 - 2024

**Point information sur
demande de RDV
individuel**



Indicateurs : ouverture 2021

Début de parcours : 90%

Certification

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de Niveau IV.

Formation proposée uniquement en Apprentissage.

Conditions

■ **Prérequis pour intégrer la formation :**

Age : de 17 à 29 ans révolus, sans discrimination.

Niveau d'entrée : Aucun diplôme exigé

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation et pour l'alternance.

Participation à la réunion d'information et l'entretien de vérification.

■ **Délai d'accès :** Cf plan de recrutement disponible sur notre site internet : www.lyceeduguiers.cneap.fr

Documents à fournir : Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur + attestation médicale de non-affections physiques ou psychologiques incompatibles avec l'exercice de la fonction + obligation d'immunisation et de vaccination (dont Hépatite B, 2 injections obligatoires !) + un écrit de 2 pages relatant une expérience personnelle ou professionnelle dans le secteur paramédical pour l'entretien de vérification.

■ **Conditions de réussite :**

La motivation, l'assiduité en cours et l'investissement en stage et chez l'employeur sont les clés de la réussite pour le diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Débouchés

■ **Métiers :**

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique. Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Il travaille le plus souvent dans une équipe pluriprofessionnelle dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

Les AS peuvent travailler dans les hôpitaux, maisons de retraites ou encore à domicile toujours sous l'autorité des infirmiers.

■ Poursuites d'études :

Possibilité après 3 ans de passer le concours d'infirmier.

Moyens techniques et pédagogiques

- Pédagogie orientée vers la réussite à l'examen et la préparation à l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études.
- Formation en alternance entre le centre de formation et le(s) lieu(x) de stage ou l'employeur.
- **Apprentissages pratiques en ateliers** (plateau technique) alternant avec les apprentissages plus théoriques : face à face, vidéos, power point, jeux de rôle, témoignages ...
- **Suivi en stage/employeur** assuré par l'équipe pédagogique,
- **Entraînements aux épreuves** des examens pratiques, oraux et écrits,
- **Groupe d'analyse de la pratique** : exposés, échanges entre stagiaires, témoignage de professionnels présentant leurs métiers,
- **Individualisation des parcours** avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion,
- **Livret d'apprentissage** afin de développer la relation tripartite (entreprises/centre de formation/apprenant)

■ Une équipe pédagogique expérimentée : Infirmière, éducatrice spécialisée, AS formateur AFGSU

Organisation de la formation

■ Durée et rythme de l'alternance

Durée du parcours complet en apprentissage : 29 Août 2022 à Février 2024

770 heures en UFA + 980 heures en apprentissage en structure d'accueil + 22 semaines en stages

Dispenses : BAC PRO SAPAT : dispensés de M1 – M4 – M7 et M8 soit 413 heures au lieu de 658 heures + autres dispenses selon le niveau de diplôme.

Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.

■ Méthode d'évaluation

Validation de blocs de compétences tout au long de la formation par des évaluations écrites qui regroupent plusieurs modules. Les modules validés sont acquis sans validité.

Les notations sont soumises à la DREETS pour validation finale.

En cas de non-obtention de certains modules du diplôme, merci de nous contacter pour connaître le délai de conservation des notes.

Programme de formation

A la fin de la formation, les apprenants seront capables d'assurer des activités soins, de prévention et d'éducation à la santé :

S'occuper de l'hygiène et veiller au confort physique et moral des malades.

Aider au quotidien les patients à effectuer leur toilette et à s'habiller.

Accompagner dans leurs déplacements les personnes privées d'autonomie, les aider à s'asseoir, à se nourrir, à sortir de leur lit.

■ Modules de formation : Tronc commun -770 heures

M1 : Accompagner d'une personne dans les activités de la vie quotidienne et de sa vie sociale (épreuve écrite et pratique – Coef. 1)

M2 : Repérer et prévenir des situations à risque (épreuve production écrite - Coef. 1)

M3 : Evaluer de l'état clinique d'une personne (épreuve pratique Coef 1)

M4 : Maitriser les techniques d'Ergonomie (épreuve pratique– Coef 1)

M5 : Maitriser les techniques de relation et de communication (épreuve écrite et pratique – Coef.1)

M6 : Maitriser les techniques d'hygiène des locaux hospitaliers (épreuve écrite – Coef.1)

M7 : Transmettre des informations (épreuve écrite ou oral – Coef 1)

M8 : Organiser le travail (épreuve écrite – Coef 1)

M9 : Traiter des informations (épreuve écrite et pratique – Coef 1)

M10 : Travailler en équipe pluri professionnelle, apprécier la qualité et gérer des risques (épreuve écrite et pratique – Coef 1)

Financement

■ Coût de la formation :

A la suite de la publication de l'arrêté du 12 avril 2021 relatif aux conditions d'accès à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, il ne vous est demandé aucun frais de sélection.

A la suite de la publication de l'arrêté du 10 juin 2021, la durée et la répartition de la formation AS a été modifiée à 18 mois.

La formation par apprentissage est financée par l'OPCO de l'employeur dans le secteur privé, et les employeurs publics devront payer 100% de la formation (sur demande de devis).

Coût de prise en charge NPEC moyen du secteur privé : 7713 € / an

■ Rémunération d'un apprenti :

Rémunération 1 ^{ère} année d'exécution du contrat		
Moins de 18 ans 27% du SMIC 432,85 €	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 689,35 €	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 849,66 €
Rémunération 2 ^{ème} année d'exécution du contrat*		
Moins de 18 ans 39% du SMIC 625,22 €	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 817,60 €	De 21 à 25 ans 61% du SMIC 977,92 €
Rémunération 3 ^{ème} année d'exécution du contrat		
Moins de 18 ans 55% du SMIC 881,73 €	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1074,11 €	De 21 à 25 ans 78% du SMIC 1250,45 €

26 ans et plus : 100% du SMIC ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

*il faut tenir compte du cycle de formation pour déterminer l'année d'exécution du contrat. Exemple : la « 2^{ème} année d'exécution du contrat » concerne un apprenti qui effectue une formation sur 3 ans même si son contrat d'apprentissage ne débute qu'en 2^{ème} année de formation.

% du SMIC : le montant varie selon son âge et sa progression dans le cycle de formation.

La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l'apprenti atteint 18, 21 et 26 ans.

Sur un SMIC brut au **01/01/2022** :

1603,15 € / mois sur 35 heures soit 10,57 € / heure

ou Salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, si la rémunération est plus favorable.

Informations pratiques

■ Lieu de formation :

Lycée privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin / Responsable UFA : Mme ROUX Mylène

Service Formation Continue : Tel. 04 76 37 21 20 – poste n°4 / Email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

Site internet (renseignements et préinscriptions) : www.lyceeduguiers-cneap.fr

■ Responsable CFC/UFA : Mme ROUX Mylène – Tel. direct 04.76.06.89.14 / email : mylene.roux@cneap.fr

■ Cadre Santé : Mme SCALZO Lorène

Référente Formation : Mme BILLON Marjorie

Email : formation-continue@lyceeduguiers.fr

■ Référente handicap : Mme POURCEL Anne-Laure



Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations : accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

■ Effectifs : 10 à 20 apprenants

■ Horaires : 8h30 – 12h00 et 13h00 – 16h30

■ Possibilité de restauration sur place (self ou salle hors sac) et d'internat : nous contacter pour plus de précisions